

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 2 JUILLET 2024

Mme Faccenda ouvre la séance à 18H18.

- Sont présents 18 membres sur 30 (Cf. annexe 1).
- Sont excusés Madame Bonnard Le Floch, et Monsieur Pichon, représentants collectivités- Monsieur Schuster et Madame Mercier, personnalités qualifiées, Madame Guéguen, Monsieur Le Floch, Madame Guillouroux, Mme Bihan et Monsieur Borel représentants parents d'élèves.

Mme Faccenda indique qu'un rendez-vous avec M.Schuster est prévu le mercredi 3 juillet pour faire un bilan de l'année et échanger sur les perspectives de l'année 2024/2025. Mme Faccenda rencontrera Mme Mercier le lundi 8 juillet pour positionner les axes de partenariat pour l'année 2024/2025.

Le quorum étant atteint Mme la Principale déclare que la séance peut débuter.

Mme Faccenda informe les membres du CA de l'invitation de Monsieur J.e Breton qui présentera l'échange pédagogique avec l'Italie.

Mme Faccenda propose la candidature de M.Brodier membre de droit en tant que secrétaire de séance.

VOTE		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Mme Faccenda procède à l'examen et au vote du compte-rendu du Conseil d'Administration du 9 avril 2024 :

VOTE		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Madame FACCENDA présente l'ordre du jour modifié du Conseil d'Administration (cf. annexe 2) :

- Ajout Point I-6 : séjour pédagogique à Paris-3^{ème} CHAM/Cordées de la réussite
- Ajout Point I-7 : informations campagne vaccination HPV-2024/2025
- Ajout point II-7 : convention groupements de commandes EPLE Finistère Marchés 2025 : convention marchés techniques

POINT I- Vie pédagogique et Vie Scolaire

1. Rentrée 2024 : Dotation Globale Horaire - Indemnités pour Missions Particulières

a) -Répartition des moyens :

Mme Faccenda expose la répartition de la Dotation Globale Horaire également présentée lors des conseils d'enseignement (Cf. Annexe 3).

Cette répartition est basée sur 14 divisions. Mme Faccenda remercie les services de la Direction Académique pour leur accompagnement et leur disponibilité dans le cadre des ajustements effectués tout au long de la campagne de répartition des moyens et dans le cadre de la préparation de rentrée.

Pour l'année scolaire 2024/2025 sont prévus 300 élèves.

- Niveau 6ème : 56 élèves affectés (46 dossiers remis AU 1^{ER} JUILLET) +3ULIS + 12 en Segpa - 72 élèves soit 3 classes de 6ème (effectifs : 28-28-12).

Le recrutement en CHAM est bon avec 13 élèves admis, 8 élèves en CHAD et 13 en bilangue italien. 10 élèves ont également demandé l'option chorale. 2 élèves sont également admis en CHAD en 5^{ème} rejoignant le groupe actuel.

Le Conseil Ecoles Collège réuni le lundi 1^{er} juillet a permis d'échanger sur les élèves des écoles de Kerichen, Kerbernard et Jacquard et de définir des projets de liaison pour l'année 2024-2025. (Anglais-EPS- journées d'intégration au Collège...)

- Niveau 5^{ème} : 65 élèves attendus + 16 en Segpa soit 4 classes – initiation au latin prévu pour tous à raison d'une heure par semaine (1 classe-1 trimestre) - poursuite du savoir nager.
- Niveau 4^{ème} : 65 élèves + 16 en Segpa 74 soit 3 classes (effectifs à 29) – maintien du cycle Kayak pour tous les 4^{èmes}- maintien du cycle voile 4^{ème} CHA et 4^{ème} SEGPA- option Anglais Maths au Collège- préparation BIMER
- Niveau 3^{ème} : 60 élèves + 16 en Segpa 93 soit 4 classes (effectifs 25 à 26)
- ULIS : 11 élèves de la 6^{ème} à la 4^{ème} (3 élèves en 6^{ème}, 7 élèves en 5^{ème} et 1 élève en 4^{ème})

Mme Faccenda précise que pour l'année 2024/2025, elle maintiendra :

- La structure en place
- Les allègements CHAM/CHAD validés lors du Conseil d'Administration du mois de juin 2024.

Mme Faccenda informe les membres du Conseil d'Administration que :

- sur cette fin d'année des commissions se sont réunies en vue de la préparation de rentrée 2024 : commission « préparation à l'oral », commission « devoirs communs », commission « parcours avenir », commission « élèves à besoins spécifiques », commission « numérique », commission « intégration des élèves de 6^{èmes} », commission « EAC et définition des parcours ». Les comptes-rendus serviront de base de travail dès la rentrée 2024.
- La téléscription sera mise en œuvre à la rentrée 2025 avec accompagnement des familles.

Mme Faccenda propose au vote la répartition des moyens pour la rentrée 2024 /2025 :

VOTE		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

b) Indemnités pour Missions Particulières :

L'établissement est doté de 3 **Indemnités pour Missions Particulières**, indemnités permettant de répondre à des besoins spécifiques hors face-à-face pédagogique. L'attribution d'IMP concerne les enseignants ainsi que la Conseillère Principale d'Éducation.

Mme Faccenda propose la répartition des Indemnités pour Missions Particulières suivantes :

- 1 IMP Coordination EPS,
- 1 IMP Coordination CHAD,
- 1 IMP Coordination CHAM.

Seront attribués hors enveloppe DGH :

- 1 IMP RRUPN,
- 0.5 IMP sécurité numérique
- 1 IMP coordination Dispositif Devoirs Faits.
- 0.75 IMP dans le cadre des cordées de la Réussite répartis sur les référents cordées

Mme Faccenda propose au vote la répartition des Indemnités pour Missions Particulières 2024-2025 :

VOTE		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

2. Pass Culture Adage

Depuis janvier 2022, toutes les académies bénéficient du dispositif pass Culture dans ses deux déclinaisons :
- une part individuelle pour les jeunes de 15 à 17 ans,
- une part collective pour les collégiens et lycéens, à partir de la classe de 4ème, scolarisés dans un E.P.I.E ou un établissement privé sous contrat,
- et désormais une part collective pour les collèges en 6^{ème} et 5^{ème} depuis l'arrêté du 7 juin 2023 (à hauteur de 25€ par élève).

Pour mémoire, la part collective du pass Culture est exclusivement dédiée aux activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupes et encadrées par nos professeurs. **Ces crédits sont portés par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse** et transférés à la SAS pass Culture laquelle assure la mise en œuvre de cette politique publique partagée avec le ministère de la culture.

Le pass Culture est destiné à financer spectacles, concerts, ateliers, rencontres, conférences, expositions, visites, projections etc. Il concerne les domaines du patrimoine, du spectacle vivant, du cinéma, des métiers d'art, de la gastronomie, des arts visuels et numériques, de la culture scientifique technique et industrielle, du livre et du mémoriel.

Pour l'année 2023/2024, étaient alloués **8325 euros**. Ont été consommés : **6656,25 euros**.

- Niveau 6/5 : collège au Cinéma Film les Lumineuses
- Niveau 5/4 : collège au Cinéma Film Gargarine
- Niveau 4ème : film et culture Séance The good Lie au Studios et intervention Culture Cinématographique
- Niveau 3^{ème} : festival du Film Court
- Niveau 6^{ème} : Spectacle Peter Pan Maison du Théâtre
- Niveau 6^{ème} : ciné concert film Charlot
- Niveau 6^{ème} : Vorguin de Carhaix
- Niveau 5^{ème} : Journée Olympique et paraolympique Break Danse
- Niveau 3^{ème} : Visite Guidée P'Appel de la Mer
- CHAD : festival Entrendanse-Association Escabelle
- Niveau 6^{ème} théâtre philo en scène Asso Impro Infini
- Niveau 3^{ème} CHAM : Concert pédagogique « Vortice » les plages magnétiques
- Niveau 6^{ème} : visite au conservatoire botanique de Brest
- Visite Océanopolis pour des élèves cycle 3 et cycle 4
- ULIS : cinéma film Vice Versa

La priorité est de cibler plus particulièrement les classes et élèves sans projet EAC.

Pour y parvenir, la réalisation du diagnostic s'appuie sur le recensement, par les équipes, des enseignements, projets, actions et événements culturels menés cette année dans votre établissement via l'application **ADAGE** dans l'onglet « Recensement ».

Pour l'année 2024/2025, la subvention s'élève à **8325 euros**.

3. Territoire Numérique Educatif

Madame Faccenda présente le projet TNE écrit en concertation avec Monsieur Cadiou, Monsieur Martinez et Madame Le Hurludut. Madame Faccenda remercie Mme Helies du CD29 pour son accompagnement dans la constitution de ce dossier.

Par ce projet écrit en concertation avec les équipes, Notre objectif est de permettre à

chaque élève :

- D'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à la construction de son projet d'orientation, de se construire en citoyen lucide, responsable et autonome, respectueux de lui-même, d'autrui et de son environnement,
- De développer sa culture personnelle dans un parcours culturel artistique et sportif tout au long de ces années au collège via les parcours de réussite (en liaison avec les écoles, les lycées et le supérieur et en favorisation et l'intégration et l'inclusion de tous les élèves), via l'ouverture du collège (sur son environnement, sur l'international et en favorisant la communication) et en expérimentant et en innovant (nouvelles technologies et cultures numériques).

En s'appuyant notamment sur la charte de l'éducation à la culture et à la citoyenneté numériques, l'objectif de ces projets est bien de construire avec le numérique :

- Un espace d'émancipation et d'inclusion
- Un espace de droit
- Un espace de vigilance.

L'équipe académique du TNE nous a informés qu'un avis pédagogique favorable a été rendu par la commission thématique chargée d'étudier notre projet.

La validation officielle sera confirmée par le Département, chef de file du TNE, lors de la Commission permanente de juillet 2024. Nous devons donc attendre le retour de cette commission avant d'exécuter les commandes à hauteur de 43 667 euros, répartis entre l'Etat et le Département.

Axes constituant le TNE du Collège :

Axe 1 : innovation et création avec un fablab

Axe 2 : création d'une web radio au Collège

Axe 3 : création d'un espace d'émancipation et d'inclusion au Collège via les outils numériques

Mme Faccenda informe les membres du Conseil qu'une nouvelle campagne autour des ressources numériques aura lieu durant le 1^{er} trimestre de l'année 2024/2025.

4. Echange pédagogique avec l'Italie 2024/2025 en association avec la Cité Scolaire de l'Harteloire

A 18h55, M.L.e Breton, professeur d'italien présente le projet d'échange pédagogique avec l'Italie (cf.annexe).

Le Conseil d'administration du Lycée de l'Harteloire a voté le montant des familles à 370 euros pour 20 élèves et 2 accompagnateurs. 5 élèves du Collège Anna Marly sont concernés.

Une convention sera signée entre le Collège et le Lycée. Le Chef d'Établissement de l'Harteloire est autorisé à signer tous les contrats, conventions, adhésions y afférents.

5.Actions éducatives CD29-année 2024/2025

Mme Faccenda présente les actions éducatives qui vont être demandées au Conseil Départemental pour l'année 2024/2025 :

- **4èmes : sensibilisation aux sciences et au développement durable des océans pour appréhender les défis sociétaux et environnementaux.**
- **Tous niveaux : Actions de prévention en milieu scolaire : ateliers vivre ensemble-atelier sensibilisation à la violence et au harcèlement-atelier réseaux sociaux-atelier prévention des discriminations.** Le Département a fait le choix de travailler avec le Centre régional de l'information jeunesse (CRIJ) qui s'appuie sur les structures de l'information jeunesse implantées dans le Finistère (SIJ). Le CRIJ, Sur la base d'une co-construction avec le collège, ces ateliers doivent s'inscrire dans le cadre du projet pédagogique de l'établissement et viennent compléter le programme PHARE.

- 5^{ème} : éducation à l'alimentation Moutik Toque mène l'enquête

Projets reconduits 2024/2025 :

- projet théâtre 6^{ème} non cha
- Collège Au Cinéma 6èmes et 5èmes
- Activités nautiques niveau 4ème
- Film et Culture 4^{ème}/3^{ème}

6. Séjour pédagogique à Paris 3^{ème} CHAM/Cordées de la Réussite

Mme Wasiutek et Mme Pleven présentent le projet de séjour à Paris du 4 au 6 février 2025.

Le CA autorise un séjour facultatif à Paris durant l'année scolaire 2024-2025 du 4 au 6 février 2025 pour 13 élèves 3èmes cham et 2 accompagnateurs. La participation des familles s'élève à 195 euros. Le CA autorise le Chef d'Établissement à signer tous les contrats, conventions, adhésions y afférents.

VOTE		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

7. Campagne de vaccination HPV 2024 2025

Pour la deuxième année, une campagne de vaccination contre les HPV sera proposée à tous les entrants en classe de 5^{ème}. L'information a été transmise aux parents d'élèves de 6^{ème} via pronote (cf.annexe).

POINT II- Points financiers

1- Crédits globalisés 2024 :

M.Masson, Adjoint Gestionnaire, présente la répartition des crédits pédagogiques alloués (210 euros).

Le CA approuve la répartition des crédits pédagogiques globaux d'un montant de 210 euros de la manière suivante : 210 euros pour les droits d'auteurs (facture CFC)

VOTE		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

2-Répartition des crédits fonds sociaux

Monsieur Masson informe que les reliquats pour le Collège s'élèvent à 1300 euros.

Le Conseil d'Administration propose d'affecter la subvention de 500 euros au fonds social collégien.

VOTE		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

3. Convention d'adhésion cadre de la centrale d'achat régionale Breizh Achat

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Établissement à signer la convention d'adhésion cadre à la centrale d'achat régionale "Breizh Achat" pour le marché de la viande. La participation est gratuite les trois premières années de création de la centrale d'achat régionale (2024-2026).

VOTE		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Monsieur Muller s'étonne qu'une convention soit signée avec la Région alors que le Collège dépend du Conseil Départemental.

4. Convention Groupements de commandes EPLE Finistère Marchés 2025 : marchés de la fourniture et livraison des fruits et légumes 4èmes et 5èmes gammes.

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention qui concerne au 01/01/2024 les marchés de la fourniture et livraison des fruits et légumes 4èmes et 5èmes gammes avec le groupement de commandes du Finistère dont le siège est le lycée Corbière à Morlaix. Coût de l'adhésion au groupement : 160 €.

VOTE		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

5. Convention Groupements de commandes EPLE Finistère Marchés 2025 : marchés de la fourniture et livraison des produits laitiers

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention qui concerne au 01/01/2024 les marchés de la fourniture et livraison des produits laitiers avec le groupement de commandes du Finistère dont le siège est le lycée Corbière à Morlaix. Coût de l'adhésion au groupement : 160 €.

VOTE		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

6. Convention Groupements de commandes EPLE Finistère Marchés 2025 : marchés de la fourniture et livraison des produits surgelés.

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention qui concerne au 01/01/2024 les marchés de la fourniture et livraison des produits surgelés avec le groupement de commandes du Finistère dont le siège est le lycée Corbière à Morlaix. Coût de l'adhésion au groupement : 160 €.

VOTE		
Pour :	Contre :	Abstention :

7. Convention Groupements de commandes EPLE Finistère Marchés 2025 : marchés techniques

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention qui concerne au 01/01/2024 les marchés techniques avec le groupement de commandes du Finistère dont le siège est le lycée Corbière à Morlaix. Coût de l'adhésion au groupement : 160 €.

- Marché d'entretien du matériel contre l'incendie//extincteurs
- Marché de vérification réglementaire des installations électriques
- Marché de vérification périodique des ascenseurs, des monte-charges et des EPMP

VOTE		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

8-Convention Collège Anna Marly Brest-Collège 4 moulins Brest

Le Collège les 4 Moulins de Brest accueille en cas de besoin des élèves à l'internat. C'est le cas l'an prochain pour une élève de 6ème CHAM.

Le Conseil d'Administration autorise la régularisation de signature de la convention entre le Collège Anna MARLY de Brest et le Collège des 4 Moulins de Brest.

VOTE		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 18

9-Conventions d'Occupation Précaire

Madame Faccenda informe les membres du Conseil que :

- Madame la Principale des Iles du Ponant ayant obtenu satisfaction à sa demande de mutation pour la rentrée 2024 quittera son logement occupé par NAS d'ici le 31 août 2024. Si son remplaçant obtenait une dérogation à l'obligation de loger par les services de la Direction Académique, une COP serait signée à la rentrée de septembre avec Mme la CPE du Collège Fontaine Margot de Brest.
- Madame Magot en COP quittera son logement pour le 31 juillet 2024, ayant trouvé une solution de logement.
- Madame Leyer en COP quittera son logement pour le 31 octobre 2024, ayant trouvé une solution de logement.

Mme Faccenda insiste sur le côté précaire de ces conventions d'occupation, dans le cas où un personnel NAS est affecté sur un poste ou dans le cas où le département ait besoin du logement les personnes qui occupent les logements en COP peuvent être amenées à devoir quitter les logements.

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Établissement à signer une convention d'occupation précaire pour l'appartement F4 situé au 2ème étage à droite de l'immeuble de logements de l'établissement du 1er août 2024 au 31 octobre 2024. Le montant mensuel du loyer fixé par les services fiscaux est de 388.00 euros, plus les charges. Le locataire : Madame Noret, enseignante au collège.

VOTE		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

10-Admission en non-valeur

Le Conseil d'Administration autorise la mise en non-valeur pour des créances de famille inférieures à 50 euros.

VOTE		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

M.Masson informe les membres du Conseil d'Administration de la mise en œuvre du télépaiement pour le règlement des factures.

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à mettre en non-valeur la somme 158.62 € pour solder les créances de plusieurs familles. Créances : 23cf11y049701- 23cf11y043561 - 23cf11y049241 - 23cf11y051631 - 23cf11y07093 - 23cf11y052991 - 23cf11y044101

VOTE		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

11. Décisions Budgétaires Modificatives

Le Conseil d'Administration approuve la décision budgétaire modificative n°3 suivante : répartition des crédits pédagogiques globalisés de 210 euros pour les droits de reproduction pour l'année 2024.

VOTE		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve la décision budgétaire modificative suivante : remboursement des bourses encaissées à tort au SRH d'un montant que 433.30 euros pour 3 familles (208 euros-118 euros-106.50 euros).

VOTE		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Des demandes de subvention sont en cours au niveau du Collège pour la mise de turbo self qui permettra un meilleur suivi des régimes des élèves.

Au niveau des bourses Collège, l'étude automatisée du droit de bourses devrait faciliter les demandes de bourses pour les familles à la rentrée 2024. Les familles seront accompagnées en ce sens.

POINT III- Ressources humaines

1- Renouvellement contrats AED

Mme Faccenda demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de procéder au recrutement des personnels de droit public : 5 postes pour une quotité de travail de 400%.

VOTE		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

2- Demande de service civique et service sanitaire

Mme Faccenda indique aux membres du Conseil d'Administration que des demandes d'accueil de services civiques pour l'année 2024/2025 sont effectuées.

Le service civique au sein du Ministère de l'Education Nationale s'adresse à tous les jeunes de 18 à 25 ans. Il s'agit d'un engagement volontaire de 8 mois environ.

Pour le Collège et en lien avec le Projet d'Établissement seront demandées les missions suivantes :

- Accompagner l'inclusion scolaire
- Contribuer à des actions et projets dans le domaine de l'éducation artistique et culturel et du sport
- Contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire
- Contribuer à l'animation de la vie collégienne

Les volontaires au service civique sont également amenés à participer au Dispositif « Devoirs Faits » mais n'ont pas vocation à être assistants d'éducation.

Une demande sera également faite pour mettre en place le service sanitaire en lien avec la démarche l'Ecole promotrice de santé dans laquelle le Collège est engagé.

Point IV-Travaux et équipements

1- Point visite CD29 20 JUIN

Le jeudi 20 juin, étaient présents au Collège :

- Monsieur Franck Pichon, Conseiller départemental chargé des collèges, Mme Emmanuelle Augros, directrice générale des services et Monsieur Penon, Direction des Collèges,
- Direction de l'éducation : Mme Stéphanie Déroff, chargée de mission besoins fonctionnels et usages et Mme Claudie Cabon, responsable territoriale du pays de Brest
- Direction des bâtiments et services généraux : Mme Huchet du Guermeur, directrice, et M. Kerouanton technicien de secteur.

Cette visite a permis de faire le point :

- sur les travaux effectués depuis l'été 2021 : préau, toilettes grand hall, vie scolaire et atelier Habitat Segpa ;
- sur les travaux engagés : restructuration de la salle de repos des agents et mise en œuvre du WIFI
- et sur les travaux futurs : restructuration de la restauration, agrandissement de l'abri à vélo et réfections de salles de classe. Une visite d'entreprise est d'ailleurs prévue le vendredi 5 juillet concernant la salle 203

2- Point sur les travaux : salle des agents-demande turbo self-salle 203 (cf point 1)

3- Mise en œuvre du WIFI : travaux été 2024 pour mise en fonction rentrée 2024

Madame Faccenda fait le point sur la mise en œuvre du WIFI au Collège durant l'été 2024 et présente le compte-rendu étudié le mercredi 29 mai en présence de Mme Héliès (CD29), M.Abervéguéguc (CEGELEC), M.Ziani (DAIP), M.Foll (OP du collège) et elle-même.

Cette réunion a permis de mettre en œuvre les travaux et adaptations à mettre en place durant l'été pour une mise en fonction à la rentrée 2024.

4- Visite F3SCT Rentrée 2024

La formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) du Conseil départemental du Finistère a sélectionné l'établissement pour intégrer son programme annuel de visite des services, dans les conditions prévues aux articles 64 et 94 du Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. En conséquence, une délégation d'une quinzaine de personnes composée du président de la formation spécialisée, de représentants de l'administration et de représentants du personnel procédera à la visite du collège Anna Marly le 19/09/2024 à partir de 09h30. L'objet de cette visite est d'évaluer les risques professionnels, elle amènera la délégation à visiter les locaux, analyser les situations de travail, s'entretenir avec le personnel et consulter différents documents et registres en matière de sécurité et prévention de la santé. Afin de préparer cette visite, deux réunions ont déjà eu lieu au Collège avec Monsieur Le Meur, assistant de prévention, santé et action sociale afin de rencontrer les agents, de faire un point sur la fiche identité du site et définir l'ordre du jour de la visite (en cours d'élaboration).

A 20h39, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Faccenda remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur implication, pour cette année passée ensemble et les invite à se diriger vers le buffet préparé par M.Marier et Mme Picard.

La Présidente du Conseil d'Administration

Mme



Le Secrétaire de séance

M. BRODIER





Quorum :

Présents :

	Qualité	Nom du titulaire	Suppléant	Emargement	
1. Equipe de direction	Principale	Mme FACCENDA			
	Adjoint Directrice SEGPA	Mme DURAND			
	Gestionnaire	Mr MASSON			
	CPE	Mr BRODIER			
	Agent Comptable	Mr DEKINDT			
2. Représentants de la collectivité territoriale	Département du Finistère	Mme BONNARD-LE FLOCH	Mme TARAGNA	Excusée	
		Mr FAURE	Mr SCHNEIDER		
	Représentant de la Mairie	Mr PICHON	Mr NEDELEC	Excusé	
		Mr BAZIRE	Mme TOURNIER		
3. Personnalités qualifiées	Directeur du Conservatoire de Brest	Mr SCHUSTER		Excusé	
	Directeur de la MPT de Pen-Ar-Créac'h	Mme MERCIER		Excusée	
4. Personnels élus de l'établissement	Professeurs	Mr PICHEREAU Excusé	Mr BUATOIS Excusé		
		Mme GICQUEL Excusée	Mme LE HULUDUT		
		Mme FAVROT Excusée	Mme BILLINGTON Excusée		
		Mme WASIUTEK	Mme BLED Excusée		
		Mme MAGOT	Mme ABOLLIVIER		
		Mme PLEVEN	Mme CANN Excusée		
		Mme NORET Excusée	Mr GUEGANTON		
	TOS	Mme HONORINE			
		Mr MARIER			
		Mme PICARD			
	5. Parents d'élèves et élèves	Parents d'élèves	Mr TEXIER	Mme GUEGUEN Excusée	
			Mme MONOT	Mr CREIGNOU	
			Mme BIHAN Excusée	Mme GUILLOUROUX Excusée	
			Mr VANTIS Excusé	Mr BOREL Excusé	
Mme VANTIS			Mme GUILLION		
Mr MULLER			Mr LE FLOCH Excusé		
Mr BOSSER					
Elèves		MARCHAND Agathe	LE GOFF Erinn		
		PISCIOTTA Mathias	DRAME Amy		
		JACINTO Nirina	LEGRAND Camille		

Ordre du jour modifié du Conseil d'Administration du 2 juillet 2024

- Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 9 avril 2024
- Nomination d'un secrétaire de séance

Point I – Vie pédagogique et vie scolaire

1. Rentrée 2024 : Dotation Globale Horaire (DGH) - Indemnités pour Missions Particulières (IMP)
2. Pass Culture Adage
3. Territoire Numérique Educatif (TNE)
4. Echange pédagogique avec l'Italie année 2024/2025 en association avec la Cité Scolaire de l'Harteloire.
5. Actions éducatives CD29 – année 2024/2025
6. **Séjour pédagogique à Paris-3^{ème} CHAM /Cordées de la réussite**
7. **Campagne de vaccination HPV-2024/2025**

Point II – Points financiers

1. Crédits pédagogiques globalisés - année 2024
2. Répartition des fonds sociaux
3. Convention d'adhésion cadre à la centrale d'achat régionale « Breizh Achat »
4. Convention groupements de commandes EPLE Finistère Marchés 2025 : marchés de la fourniture et livraison de fruits et légumes de 4^{ème} et 5^{ème} Gammes 2025
5. Convention groupements de commandes EPLE Finistère Marchés 2025 : marchés de la fourniture et livraison de produits laitiers
6. Convention groupements de commandes EPLE Finistère Marchés 2025 : marchés de la fourniture et livraison de produits surgelés 2025
7. **Convention groupements de commandes EPLE Finistère Marchés 2025 : convention marchés techniques**
8. Convention Collège Anna Marly Brest-Collège 4 Moulins Brest
9. Conventions d'occupation précaire
10. Admission en non valeur
11. Décision Budgétaire Modificative

Point III – Ressources humaines

1. Contrats ASEN
2. Demande de services civiques-année 2024/2025

Point IV- Travaux et équipements,

1. Point visite CD29 – 20 juin 2024
2. Point sur les travaux
3. Mise en œuvre du Wifi
4. Visite F3SCT rentrée 2024

collège
Anna Marly

académie
Rennes

Éducation
nationale

Objet : répartition IMP -Rentrée 2024

1 IMP : coordination CHAM

1 IMP : Coordination CHAD

1 IMP : coordination EPS

La Principale

Téléphone
02 98 80 43 93

Télécopie
02 98 46 71 28

Mél.
Ca.0291661y
@ac-rennes.fr

8, rue Jules Lesven
29200 Brest

Site internet
de l'académie de rennes
www.ac-rennes.fr





Anglais + Maths = au collège Anna Marly

Objectifs du dispositif

- Pratiquer l'anglais et les mathématiques différemment
- Favoriser la pratique de la langue
- Développer des compétences orales : compréhension, expression
- Favoriser l'entraide et la collaboration entre tous les élèves
- Développer la culture générale, scientifique et mathématique à travers des activités et projets motivants
- Évaluation par compétences, mais non notée
- Cette option peut être un plus pour un élève souhaitant intégrer une section européenne au lycée
- Ce n'est **pas un cours de mathématiques en anglais**, les activités et thèmes proposés ne seront pas nécessairement en lien direct avec le programme

Informations pratiques

- à partir de septembre 2024
- ouvert à **tous les élèves** de quatrième, sans sélection
- Les élèves s'engagent à suivre cet enseignement pour l'année de quatrième et de troisième.
- Une heure par semaine de cours supplémentaire, animée par Mme Billington, professeure d'anglais, et /ou par Mme Bled en mathématiques (certifiée pour enseigner en anglais)

e-démarches - Conseil départemental du Finistère

2024 - NUMERIQUE - AMI TNE - Appel à manifestation d'intérêt pour le Territoire numérique éducatif - COLLEGE ANNA MARLY - 2. Cultures numériques : mixité, programmation, créativité, EMI et citoyenneté numérique - Ouverture et inclusion par l'innovation pédagogique-éducation à la culture et à la citoyenneté numérique

Transmise le : **05/04/2024 18:44 (Europe/Paris)** par **Anna Marly COLLEGE**

● Informations générales sur le projet

Référence : **00023655**

Année : **2024**

Nom du projet : **Ouverture et Inclusion par l'innovation pédagogique-éducation à la culture et à la citoyenneté numérique**

Thématique principale : **2. Cultures numériques : mixité, programmation, créativité, EMI et citoyenneté numérique**

● Votre tiers

● Identification



COLLEGE ANNA MARLY



Adresse principale

SIRET : 192916617 00017

Je suis ou je représente un(e) : Collège public

NAF : 85.31Z - Enseignement secondaire général

☎ 02 98 80 97 81

✉ ce.02916617@ac-rennes.fr

8 RUE JULES LESVEN

29200 BREST

FRANCE

● Contacts



Madame Marie FACCENDA

Principale

Représentant légal

8 RUE JULES LESVEN

29200 BREST

impliqué(es) par l'action 1 :	Rouge- Ecole Kerbernard- Ecole Kerichen Association Parents d'Elève du Collège Foyer Socio Educatif du Collège
Niveau(x) des élèves concerné(s) par l'action 1 :	Tous les niveaux du collège de la 6ème à la 3ème y compris la SEGPA et les ULIS Tous les élèves cycle 3 avec les écoles primaires
Descriptifs et objectifs de l'action 1 :	Projet travaillé en liaison étroite avec le Collège de Saint Pol de Léon (Principal et professeur de technologie) et en lien avec Mme Charondiere et les équipes de CANOPE Création d'un Fablab pour les élèves (Primaire et secondaire), les parents, les équipes éducatives. Dans le cadre de la liaison cycle 3: accueil des écoles du secteur sous la responsabilité des professeurs des écoles, du professeur de technologie du collège, professeurs des écoles SEGPA et ULIS et enseignants mathématiques. Mise en place du nouveau programme de sciences (cycle 3) avec la suppression de la technologie en 6e: besoins en technologie pour les écoles élémentaires.
Réalisations et effets attendus pour l'action 1 :	Réalisations attendues : Lieu ouvert au public (parents, élèves, enseignants) où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets et pour la réparation d'objet (Atelier de Co-Réparation)-aide à l'inclusion. Effets attendus : - Collaboration entre pairs et école/collège ; - Démocratisation des outils numériques ; - Créer une culture accessible et transmissible (tutorat et réalisation de tutos) - Inclusion scolaire avec les classes de SEGPA et dispositif ULIS.
Nombre d'élèves concernés par l'action 1 :	500
Nombre d'enseignants concernés par l'action 1 :	6
Nombre de classes et/ou dispositifs concernés par l'action 1 :	14

● Mon projet en pratique – Action 2

Libellé de l'action 2 :	Création d'une Webradio au Collège : vecteur d'éducation aux médias et à l'information
Ecole(s) et/ou établissement(s) impliqué(es) par l'action 2 :	Collège Anna Marly Brest Ecoles primaires de secteur Association Parents d'Elèves du Collège Foyer Socio Educatif Maison pour tous Penne Ar Chréach et Centre Horizon
Niveau(x) des élèves concerné(s) par l'action 2 :	Elèves de 4ème SEGPA puis diffusion à tous les niveaux de la 6ème à la 3ème Ouverture aux élèves du primaire dans le cadre de la liaison
Descriptifs et objectifs de l'action 2 :	Animation d'un atelier de médiation sonore en classe de 4e SEGPA, thématique envisagée : « le métier de tes rêves » Réflexion autour de la mise en œuvre d'une résidence avec l'appui de la DRAC, voir un jumelage. - élaborer et faire vivre un projet fédérateur et motivant pour les élèves- Améliorer les résultats et le bien-être scolaire des élèves par la pédagogie par projet dans le domaine médiatique.- Pérenniser une structure pédagogique attractive pour communiquer sur les activités dans le collège et autour du collège. (cf pièce jointe fiche territoire)
Réalisations et effets attendus pour l'action 2 :	La webradio conjugue le travail sur les modes d'expression (oralité et écriture) avec ceux des techniques de réalisation (création, production et diffusion en ligne) et des démarches d'apprentissage collaboratives (investigation, projet) : maîtrise de compétences en éducation aux médias et à l'information-maîtrise du langage écrit et oral-développement de la culture numérique-développement de dispositions permettant aux élèves de devenir progressivement conscients de leurs responsabilités dans le vie personnelle et sociale-valorisation de l'expression médiatique des élèves avec l'appui du CLEMI et site du Collège;
Nombre d'élèves concernés par l'action 2 :	500
Nombre d'enseignants concernés par l'action 2 :	4
Nombre de classes et/ou dispositifs concernés par l'action 2 :	14

- Description pédagogique - le contexte

- Précisez l'origine du projet et l'apport pédagogique

A l'origine du projet : Le Collège Anna Marly de Brest est un collège urbain finistérien, qui pour cette année 2023-2024 accueille 330 élèves répartis dans 14 divisions, dont 4 pour des élèves de Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA). Depuis la rentrée 2023, le Collège accueille également un dispositif ULIS de la 6ème à la 3ème. Le Collège offre plusieurs options aux élèves hors SEGPA : Le Latin et le Grec, La Danse dans le cadre des Classes à Horaires Aménagés Danse (CHAD) et La Musique dans le cadre des Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) et FLS pour les élèves allophones. Mais aussi pour l'ensemble des élèves : L'option Chant et Chorale proposée à tous les élèves. 73% des élèves sont demi-pensionnaires et passent ainsi leur journée au collège. A partir du diagnostic d'établissement trois leviers sont retenus : La mise en œuvre de parcours de réussite pour la réussite de tous et de chacun : prendre en compte de manière plus différenciée les élèves et leur parcours, montrant qu'il n'existe pas un mais plusieurs parcours de réussite. L'ouverture du collège sur son environnement, l'ouverture territoriale et l'ouverture internationale, La nouvelle impulsion à donner à l'innovation pédagogique osant expérimenter de nouveaux dispositifs via notamment les nouvelles technologies. 3 axes forts du projet d'établissement qui sont à l'origine de la mise en œuvre d'un fablab, du développement d'une webradio et du développement de l'inclusion des élèves via les outils numériques.

Apport pédagogique : Par ce projet écrit en concertation avec les équipes, Notre objectif est de permettre à chaque élève : d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à la construction de son projet d'orientation, de se construire en citoyen lucide, responsable et autonome, respectueux de lui-même, d'autrui et de son environnement, de développer sa culture personnelle dans un parcours culturel artistique et sportif tout au long de ces années au collège via les parcours de réussite (en liaison avec les écoles, les lycées et le supérieur et en favorisation et l'intégration et l'inclusion de tous les élèves), via l'ouverture du collège (sur son environnement, sur l'International et en favorisant la communication) et en expérimentant et en innovant (nouvelles technologies et cultures numériques). En s'appuyant notamment sur la charte de l'éducation à la culture et à la citoyenneté numériques, l'objectif de ces projets est bien de construire avec le numérique un espace d'émancipation et d'inclusion, un espace de droit et un espace de vigilance.

Nombre d'élèves concernés par les actions TNE (décrites ci-dessous) : 500

- Description pédagogique - les actions

Cliquez sur le bouton « ajouter » pour ajouter une ou plusieurs actions. Au moins une action obligatoire et au maximum 3 actions.

Exemple :

Libellé de l'action : "Travailler l'Education aux média et à l'information grâce à la webradio".

Ecole(s) et/ou établissement(s) impliqué(es) par action : Collège Y et école X

Niveaux des élèves : CM2, 6ème, 5ème

Descriptif et objectifs de l'action : mise en place d'un podcast hebdomadaire pour l'année scolaire. Le groupe est encadré par le professeur des écoles de X et la professeure documentaliste de Y et le professeur d'anglais.

Réalisations et effets attendus : construire un pont entre les cycles. Favoriser le travail en équipe et la mutualisation entre école et collège.

Compétences élèves : travailler la posture citoyenne, l'autonomie, l'oral et la rédaction.

Nombre d'élèves : 35

Nombre d'enseignants : 5

Nombre de classes : 6

- Mon projet en pratique - Action 1

Libellé de l'action 1 : Innovation et création avec un fablab

Ecole(s) et/ou établissement(s) : Collège Anna Marly Brest Ecoles primaires de secteur : Ecole Jacquard- Ecole du Pillier

● **Mon projet en pratique – Action 3**

Libellé de l'action 3 :	Créer un espace d'émancipation et d'inclusion au Collège via les outils numériques
Ecole(s) et/ou établissement(s) impliqués(es) par l'action 3 :	Collège Anna Marly Brest
Niveau(x) des élèves concerné(s) par l'action 3 :	tous les niveaux
Descriptifs et objectifs de l'action 3 :	Innover et expérimenter, faire évoluer les pratiques pour favoriser la réussite de tous les élèves : • Différencier et individualiser. • Prendre en compte les troubles des apprentissages et du handicap. • Rendre l'élève acteur de ses apprentissages. • Expérimenter de nouvelles pratiques (classe inversée, moodle, pearlthrees...). • Diversifier et enrichir les pratiques orales, notamment en langue vivante (enregistrement, interview...). • Développer les usages pédagogiques des tablettes et des ordinateurs portables développer la culture numérique-former : • Favoriser l'autonomie. • Accompagner les élèves dans les pratiques orales et la création de leur support. • Avoir un usage responsable : création du Parcours citoyen. • Préparer au lycée : création du Parcours Avenir. • Mettre en place une charte de l'utilisation des nouvelles technologies en lien avec le CVC. • Développer l'éducation aux médias et à l'information (Madmagz). • Valoriser les productions des élèves (exposition, site internet, le petit Chroniqueur d'Anna Marly, webradio...);collaborer-partager : • Diversifier les pratiques interactives et collaboratives.
Réalisations et effets attendus pour l'action 3 :	- permettre l'acquisition d'une culture numérique à chaque élève pour exercer sa citoyenneté dans une société inclusive-permettre aux élèves d'agir et de prendre confiance en lui en leur permettant de s'engager, de créer et d'avoir une réflexion critique-favoriser la cocréation et le partage de ressources pérennes et accessible à l'ensemble de la communauté éducative-accompagner et aider les élèves à la construction de leur parcours avenir - accompagner les élèves à besoins spécifiques - lutter contre le décrochage scolaire en développant l'accompagnement individuel et la mise en place de tutorat - créer des parcours personnalisés d'apprentissage et intégrer des pédagogies individualisées et différenciées. - favoriser l'autonomie des élèves
Nombre d'élèves concernés par l'action 3 :	330
Nombre d'enseignants concernés par l'action 3 :	30
Nombre de classes et/ou dispositifs concernés par l'action 3 :	14

● **Ressources, équipements, formations et actions parentalité nécessaires au projet**

Près de 80 % des impacts environnementaux du secteur *numérique* sont dus à la fabrication des appareils (source ADÈME).

● **Mutualisation et gestion de vos équipements et ressources dans un objectif de sobriété numérique**

Pensez à indiquer ci-dessous la manière dont vos équipements et ressources seront mutualisés et gérés dans un objectif de sobriété numérique :

Équipements mutualisés au sein de l'établissement
Ouverture du Collège aux familles (accompagnement dans les démarches, dans la prise en main des outils liés à la scolarité et mise en place de personnes ressources, formations, informations et prévention via des permanences numériques au collège....)
Ouverture du Collège aux parents et élèves des écoles de secteur
Ouverture du Collège aux associations de quartier (Maison Pour tous de Pen Ar Créach, Centre Horizon)
Développement Cordées de la Réussite LPK

● **Préparation du budget pour les collèges publics (Les budgets prévisionnels correspondants seront à indiquer sur la page suivante du formulaire)**

Merci de télécharger ce fichier de préparation du budget dédié aux collèges publics, le compléter et le joindre ultérieurement et obligatoirement aux pièces justificatives de la demande. :

- Précisez les équipements, ressources, formations et actions parentalités souhaités

Liste des équipements :	; 2 ordinateur portable à l'unité et options ; 1 classe mobile de 15 ordinateurs portables et options ; 2 flotte de 8 tablettes Ipad et options ; 1 Vidéoprojecteur standard portatif ; 1 imprimante réseau laser monochrome ; 24 scanner Iris ; 2 caméra et visualiseur de documents ; Studio Web Radio, Fab' Lab' ; Pack Classe Valise avec 5 thymio II sans fil et servante ; Imprimante 3D TNE ; Malette à outils-Scie Sauteuse-Scie à chantourner -scie cloche
Liste des ressources :	Utilisation des ressources déjà présentes : magmaz, journal numérique-Moodle-Tacti-Equipe Réussite BREN élèves allophones-Kardi-Lalilo, différencier l'enseignement de la lecture- LIII-PIX-PopLab-Wooflash
Liste des formations :	le Collège est en contact avec Canope pour définir le plan de formation- Appui des formations proposées par la Coopérative numérique-échanges entre enseignants de différents établissements (primaires et secondaires) Pour le projet Web Radio, travail mené en collaboration avec l'association Oufipo et la Coopérative numérique Créer de nouveaux partenariats (trousse à projets...) Appui du CLEMI Demande de formation Longueur d'ondes à l'Académie (devis transmis à l'Académie)
Liste des actions parentalité :	Mise en place de permanences numériques au Collège avec les salles Informatiques existantes et un accueil par des personnels ressources (ASEN-Services Civiques-Direction). Objectifs : Accompagner les familles dans la prise en main des outils liés à la scolarité, et la mise en place de personnes ressources (médiateur numérique, parent ressource-Faire culture commune quant aux usages des outils numériques dans et hors de

● Plan de financement prévisionnel du projet

■ Dépenses

	Coût prévu
DÉPENSES	43 667,00 € TTC
Coût total des équipements	43 667,00 €
Coût total des ressources	0,00 €

■ Recettes

	Financement prévu
SUBVENTIONS	30 567,00 €
Subvention équipement TNE (Banque des territoires / Etat) *	30 567,00 €
Subvention ressources et autres TNE (Banque des territoires / Etat) *	0,00 €
AUTRES RECETTES	13 100,00 €
Part restante à financer (commune pour école, Département pour collège, Région pour lycée etc.) *	13 100,00 €
TOTAL DEPENSES 43 667,00 € TTC	TOTAL RECETTES 43 667,00 €

● Domiciliation bancaire du bénéficiaire financier



Domiciliation Bancaire COLLEGE ANNA MARLY

SEPA

IBAN : FR7X XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX 464

BIC : TRPLFRP1XXX

● Pièces justificatives de la demande

Document "Fiche projet de territoire"

Déposé

PDF [Action Fablab.pdf \(2.35 Mo\)](#) - 03/04/2024 17:55

PDF [Action e-parentalité.pdf \(172.07 Ko\)](#) - 03/04/2024 19:31

PDF [Action web radio.pdf \(2.33 Mo\)](#) - 05/04/2024 18:43

Détail du budget prévisionnel

Déposé

Merci de joindre obligatoirement le Détail du budget prévisionnel du projet selon [ce modèle](#).

XLSX [Copie de 23655 Anna Marly brest TNE Budget collège public MODIF 2024 16 04-1.xlsx \(195.02 Ko\)](#) - 16/04/2024 17:22

Devis

Déposé

PDF [DEVIS Clge Anna MARLY TNE Fab Lab A4 technologie.pdf \(91.95 Ko\)](#) - 03/04/2024 17:58

PDF [devis studio Zoom P8 - basique - thomann mars 2024.pdf \(320.75 Ko\)](#) - 03/04/2024 19:49

PDF [devis valise Thymio.pdf \(11.27 Ko\)](#) - 05/04/2024 07:53

PDF [imprimante 3D.pdf \(225.95 Ko\)](#) - 05/04/2024 15:29

PNG [Devis Technologie service-2.png \(87.94 Ko\)](#) - 16/04/2024 17:24

PDF [PE.pdf \(171.39 Ko\)](#) - 03/04/2024 17:56

projet établissement

PDF [En lien avec le PE.pdf \(799.79 Ko\)](#) - 03/04/2024 17:56

Annexe projet établissement

PDF [Projet Fablab.pdf \(55.91 Ko\)](#) - 03/04/2024 17:58

Projet fablab

PDF [TNE radio.pdf \(42.95 Ko\)](#) - 05/04/2024 16:46

● Contact

Nom du service en charge du dispositif : **Hélène Trebu et Mathilde Jegou**

Conseil départemental du Finistère



OUI

1- Définition de l'action

Intitulé de l'action : Innovation et Création d'un Fablab

Écoles : Toutes les écoles du secteur. Ecole Jacquard, Ecole du Pilier Rouge, Ecole Kerbernard, Ecole de Kérichen

Collège : Anna Marly Brest

Coordonnateur(s) : Marie Faccenda (Principal collège) - Lionel Cadiou (RUPN) - Gautier Martinez, Marie Bled (Enseignants), Yoan Martin (AED)

Partenaire(s) mobilisable(s) :
CANOPE, Trousse à Projets, Département 29
Maisons pour tous Pen Ar Créa'ch et Horizon (Pontanézen)

Bénéficiaires cibles de la fiche action :
- Élèves du primaire et du secondaire ; équipes éducatives ; Maisons de quartier et parents

2- L'action

Création d'un Fablab pour les élèves (Primaire et secondaire), les parents, les équipes éducatives.
Dans le cadre de la liaison CM2/6e: accueil des écoles du secteur sous la responsabilité des professeurs des écoles, du professeur de technologie du collège, professeurs des écoles SEGPA et Ulis et enseignants mathématiques.
Mise en place du nouveau programme de sciences (cycle 3) avec la suppression de la technologie en 6e: besoins en technologie pour les écoles élémentaires.

Réalisations attendues :

Lieu ouvert au public (parents, élèves, enseignants) où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets et pour la réparation d'objet (Atelier de Co-Réparation)

Effets attendus :

- Collaboration entre pairs et école/collège ;
- Démocratisation des outils numériques ;
- Créer une culture accessible et transmissible (tutorat et réalisation de tutos)
- Inclusion scolaire avec les classes de SEGPA et dispositif ULIS.

3- Le budget, le calendrier

Calendrier/échancier (organisation et modalités) :

- Réunion aux ateliers Canopé le 20/09/23
- Réunion en vision Canopé/Principale/RUPN/M.Martinez 27/11/23
- Formations sur les outils/Matériel aux ateliers Canopé (janvier 2024)
- Dépot du projet TNE 5/04/2024
- Livraison du matériel, déploiement et formation des personnels juin 2024
- Ouverture en septembre 2024 et formation des premiers groupes d'élèves volontaires (ateliers du midi)
- Présentation aux parents d'élèves du collège (novembre 2024)
- Présentation aux parents d'élèves du collège avec ateliers découverte (novembre 2024)
- Présentation aux maisons de quartier (janvier 2024)
- Accueil des élèves de CM2 des écoles du secteur: ateliers construction: liaison cycle 3 (février/mars 2024)
- Organisation de l'accès aux élèves/parents/écoles/maisons de quartier

4- L'évaluation

- Pourcentage d'élèves choisissant une seconde générale ou technologique ;
- Pourcentage d'élèves choisissant un lieu de stage privilégiant la culture scientifique ou numérique ;
- Favoriser l'égalité filles-garçons: évolution du nombre de filles s'engageant dans une filière scientifique ou technologique
- Inclusion: taux de présence des élèves à besoins éducatifs particuliers: tutorat de la part des élèves de 4e et 3e segpa des groupes habitats.

Critères de mesures de l'impact sur les pratiques :

- Fréquentation du fablab: taux de présence aux ateliers du midi.
- Bonne mise en place du nouveau programme de sciences cycle 3 (avec la suppression de la technologie en 6e)
- Réparation d'objets de la vie de tous les jours accès au Répar'café

5- Catégorisation de l'action

Lien avec le projet académique :

o La liberté, en cultivant le sens des équité



Construire les savoirs fondamentaux et amener chacun vers son excellence personnelle ;



Construire une école de la confiance pour le bien-être et l'épanouissement de chaque élève ;



Faire partager les valeurs de la République et former de futurs citoyens autonomes et responsables.

o L'égalité, en soutenant toutes les perspectives d'avenir(s)



Mieux se connaître, ouvrir des perspectives et favoriser la réussite de tous ;



Développer des compétences à s'insérer, s'adapter et évoluer tout au long de la vie ;



Mettre l'égalité des chances au cœur des parcours.

o La fraternité, en partageant les belles expériences



Construire des parcours de formation cohérents et équitables ;



Favoriser l'action au plus près des besoins et accompagner la mutualisation entre les territoires ;



Accompagner le développement professionnel des personnels.

Domaines du socle :



D1.1 – Langue française à l'oral et à l'écrit



D1.2 – Langues étrangères et régionales



D1.3 – Langages mathématiques, scientifiques et informatiques



D1.4 – Langage des arts et du corps



D2 – Les méthodes et outils pour apprendre



D3 – La formation de la personne et du citoyen



D4 – Les systèmes naturels et les systèmes techniques



D5 – Représentation du monde et de l'activité humaine



Équipement

OUI



Ressources

OUI



e-parentalité

OUI

OUI

1- Définition de l'action

Intitulé de l'action : Création d'une Webradio au Collège : vecteur d'éducation aux médias et à l'information

Ecoles : Toutes les écoles du secteur: Ecole Jacquard, Ecole du Pilier Rouge, Ecole Kerbernard, Ecole de Kérichen

Collège : Anna Marly Brest

Coordonnateur(s) : Mme Le Huludut, professeur-M.Cadiou RRUPN-Mme Wasiutek, professeur éducation musicale

Partenaire(s) mobilisable(s) :
CANOPE, Association Oufipo, Coopérative numérique

Bénéficiaires cibles de la fiche action :
- Elèves du primaire et du secondaire ; équipes éducatives ; Maisons de quartier et parents

2- L'action

Création d'une webradio au Collège (Primaire et secondaire), les parents, les équipes éducatives et pédagogiques.
Dans le cadre de la liaison CM2/6e: accueil des écoles du secteur sous la responsabilité des professeurs des écoles, du professeur de technologie du collège, professeurs des écoles SEGPA et Ulis.
Action d'éducation aux médias et à l'information ouverte à tous et support à l'éducation à la citoyenneté
Développer les échanges avec les parents

Réalisations attendues :
Production d'un podcast avec Oufipo qui pourra être diffusé sur leur site, celui du collège, au CDI, (autres canaux à trouver...) / Concours de productions
Entre septembre et janvier « J'peux pas, j'ai podcast »
<https://www.longueur-ondes.fr/projets/j-peux-pas-j-ai-podcast>

Effets attendus :
• Prise de confiance des élèves sur l'oral en étant acteur d'un projet
• Lancer le projet de façon dynamique et donner envie aux différents membres de l'équipe péda de se servir de cet outil.
• Travailler tout simplement un exposé, le CFG, la présentation pour une demande de stage, ... Utiliser le matériel

5- Catégorisation de l'action

Lien avec le projet académique :

o La liberté, en cultivant le sens des équités



Construire les savoirs fondamentaux et amener chacun vers son excellence personnelle ;



Construire une école de la confiance pour le bien-être et l'épanouissement de chaque élève ;



Faire partager les valeurs de la République et former de futurs citoyens autonomes et responsables.

o L'égalité, en soutenant toutes les perspectives d'avenir(s)



Mieux se connaître, ouvrir des perspectives et favoriser la réussite de tous ;



Développer des compétences à s'insérer, s'adapter et évoluer tout au long de la vie ;



Mettre l'égalité des chances au cœur des parcours.

o La fraternité, en partageant les belles expériences



Construire des parcours de formation cohérents et équitables ;



Favoriser l'action au plus près des besoins et accompagner la mutualisation entre les territoires ;



Accompagner le développement professionnel des personnels.

Domaines du socle :



D1.1 – Langue française à l'oral et à l'écrit



D1.2 – Langues étrangères et régionales



D1.3 – Langages mathématiques, scientifiques et informatiques



D1.4 – Langage des arts et du corps



D2 – Les méthodes et outils pour apprendre



D3 – La formation de la personne et du citoyen



D4 – Les systèmes naturels et les systèmes techniques



D5 – Représentation du monde et de l'activité humaine

FICHE PROJET COLLEGE

PHASE 1 EXPERTISE PÉDAGOGIQUE Présentation du projet

PRÉSENTATION

Intitulé	Echange pédagogique avec l'Italie – Mutualisation Collège de l'Harteloire + Collège Anna Marly (Brest) / Scuola Media Cozzi Quarenghi OU Scuola Media G. B. Tiepolo (Milan) (Choix du partenaire italien en cours de finalisation)
Axe du projet d'établissement	Axe 3 – Ouverture au monde
Objectifs pédagogiques	Objectifs : 1) Ouverture à l'international et renforcement des compétences linguistiques 2) Comparaisons interculturelles 3) Découverte des patrimoines locaux par l'intermédiaire d'un travail commun des élèves français et italiens autour de la thématique de l'eau : la Plaine du Pô pour la Lombardie (rizières, canaux d'irrigation milanais appelés « Navigli ») et la mer pour la Bretagne
Disciplines et niveaux concerné.e.s	Italien – Niveaux 4ème LV2 (15 élèves Harteloire) + 5ème Bilangue LV1 (5 élèves Anna Marly) (20 élèves)
Nom du porteur du projet – personnes associées	Monsieur Lebreton – Professeure accompagnatrice associée au projet : Madame Bonasera (Elèves accompagnés par 2 professeurs français pour Brest et 2 professeurs italiens pour Milan)
Partenariats envisagés	Echange pédagogique (hébergement réciproque dans les familles italiennes et françaises)
Exploitation pédagogique-Production-restitution	Différents travaux seront conduits en classe en amont de l'échange et pendant l'échange : courriels et courriers entre correspondants et échanges visuels numériques en Face Time – constitution d'un dossier d'ordre culturel et historique lié aux visites - diaporamas vidéos– projetés préparés par les élèves en lien avec le thème de l'eau – participation à des heures de cours et activités communes entre correspondants (ateliers d'échanges, travail sur l'oral) / Bilan du séjour effectué en classe sous forme d'évaluation à l'écrit et à l'oral + préparation d'exposés présentés ensuite au CDI
MISE EN OEUVRE	
Programmation	Mars – Avril 2025 (Transport aller-retour en TGV pour les Français comme pour les Italiens) / Durée du séjour : 7 jours 2 jours consacrés au voyage A/R et 5 jours sur place en Italie comme en France
Convention	Convention type d'une mobilité physique dans le cadre d'un partenariat scolaire

Sorties et déplacements	Prévisionnel : En France : Brest (découverte pédestre guidée de la ville) – Sortie au Conquet (déplacement prévu en autocar)- Musée des Beaux-Arts (visite guidée des marines) / En Italie : Milan et Plaine du Pô (déplacements prévus à pied, en métro et en train régional)
Intervenants extérieurs	Non

PHASE 2 EXPERTISE FINANCIÈRE Financement

BUDGET PRÉVISIONNEL (A ce jour devis en attente / Vu avec Mme Abiven / Budget pour le 13/06/2024)			
Dépenses		Recettes	
Nature de la dépense	Montant	Origine du financement	Montant
		COLLEGE	
		FSE	
		Brest Metropole	
		CD29	
		Pass culture	
		Autre :	
TOTAL		TOTAL	

Le total des dépenses doit être égal au total des recettes

La Principale Adjointe

OUI NON

L'Agent Comptable

OUI NON

La Cheffe d'établissement

OUI NON

Motif du refus :

N° d'enregistrement : (S:) année 2024-2025/CLG/PROJETS PÉDAGOGIQUES/

ECHANGE FACULTATIF - MILAN

M. LE BRETON

Période : 2024 2025
4EME LY2 ET SEME BILANQUE

Mars - Avril 2025

venue des Italiens en France du mars avril 2025

02/37/2024

Les Dépenses				Les Recettes						
TYPE	PRESTATAIRE	Sommes prévues	Devis "bon pour accord"	Sommes dépensées	FINANCEUR	TYPE	demandé	obtenu	ESTIMATION	utilisés
transport	SNCF	1 896,00 €			COLLEGE HARTELOIRE (3706/accompagnateur)	Part accompagnateur	740,00 €			
TRANSPORT	Avion ? Ou train	4 774,00 €			FAMILLES Harteloire (3706/élève)		5 590,00 €			
transfert train Paris aéroport	RATP - ligne 14	616,00 €			COLLEGE ANNA MARLY (3706/accompagnateur)	Part accompagnateur				
transfert aéroport Milan		264,00 €			FAMILLES ANNA MARLY (3706/élève)		1 850,00 €			
venue des Italiens		460,00 €								
cadeau chef erab italien		30,00 €								
regie		100,00 €								
	TOTAL	8 140,00 €		- €		TOTAL	8 140,00 €	- €	- €	

Convention à prévoir avec Anna Marly (acte non transmissible)

Montant de la participation des familles : 370,00 €

Nombre d'élèves collège Harteloire : 15

Nombre d'élèves collège Anna Marly : 5

Nombre d'accompagnateurs : 2

2 Harteloire

Par accompagnateur : 370,00 €

le Conseil d'administration autorise le Chef d'établissement :

→ à signer contrats et conventions liés à ce voyage ;

→ à accepter le principe et le versement des dons des organismes cités ci-dessus pour le voyage concerné ;

→ à arrêter les modalités en cas de désistement des élèves ou d'annulation du voyage

Projet séjour à Paris des 3ème CHAM/Cordée de la réussite
Du mardi 4 février 2025 au jeudi 6 février 2025

Objectifs généraux :

- Découverte d'un quartier de la capitale et de son histoire.
- Fréquentation de lieux de cultures exceptionnels : musée de la musique, salle de concert. Cité des Sciences de la Villette.
- Participation à un concert de musique vivante.

Compétences transversales travaillées (D5 et D2)

- Se repérer dans l'espace et sur une carte (plan du métro)
- Partager et respecter des règles collectives dans un lieu différent de celui du collège.

*** Objectifs pédagogiques (D5, D1.4)**

- Découvrir et écouter la collection d'instruments du Musée de la Musique
- Découvrir des compositeurs, la société dans laquelle ils ont évolué et leur langage musical à partir d'une de leurs œuvres:
 - un opéra pantomime malicieux : « *La petite renarde rusée* » de Janáček
 - un violoncelliste soliste dans : « *Les Variations Rococo* » de Tchaïkovski (Jean Guihem Queyras)
- la noblesse et la grandeur d'une des plus belles pages écrites par Beethoven : *Symphonie n°VII*
- Consolider ses repères pour situer des œuvres dans une aire géographique et temporelle.
- Découvrir les expositions de la Cité des Sciences sur le thème de l'audition et de la génétique.
- réaliser un carnet de voyage récapitulant le séjour pédagogique ; cet objet pourra être présenté lors de l'oral de fin d'année.

Présentation sommaire du séjour :

- Mardi 4 février 2025 voyage en train (départ vers 9h).

- Après midi visites : exemples musée Marie Curie (gratuit), Musée de la Ville de Paris, Musée de l'Histoire Juive, Jardin des plantes les élèves décideront à la rentrée.
- Repas à l'auberge de jeunesse
- Visite du quartier Montmartre à pied

Mercredi 5 février

- Matin : visite à définir dans la liste proposée.
- Après midi : Visite du Musée de la Musique (gratuit)

- Soir : Concert à 20 h la Philharmonie

Jeudi 6 février

- visite de la Cité des sciences
- Retour train de 17h

Budget prévisionnel "Séjour facultatif à Paris"

Date : 4 au 6 février 2025

Enseignantes organisatrices: Madame WASIUTEK/ Mme PLEVEN

Effectif : 13 de 3ème CHAM Cordée réussite (+ 2 accompagnateurs)

DEPENSES		RECETTES
Hébergement et repas (auberge de jeunesse)	1 640,00 €	Participation des familles (13 élèves x 195 €/élève)
Transport	1 271,00 €	Participation du FSE et APE (13 élèves*20)
Visites (concert visite cité sciences)	146,50 €	Participation collège (2 accompagnateurs)
Divers (tickets métro, goûter retour....)	70,00 €	
TOTAL	3 127,50 €	TOTAL
		3 127,50 €

Le CA autorise le chef d'établissement à signer les adhésions, conventions et contrats afférents à ce séjour;
 La participation demandée par élève est de 195 € (séjour facultatif)



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

La ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse

Le ministre délégué chargé de la santé et de la prévention

Nos Réf : D-24-008191

Paris, le **5 JUIN 2024**

Madame, Monsieur,

Les infections à papillomavirus humains (HPV) sont très fréquentes et hautement transmissibles. On estime ainsi que 80% de la population a été en contact avec ces virus. La vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) prévient jusqu'à 90 % des infections, responsables des lésions précancéreuses et/ou des cancers du col de l'utérus et d'autres cancers, notamment celui de la gorge. Elle est recommandée depuis plusieurs années chez les filles et les garçons âgés de 11 à 14 ans afin de réduire voire éliminer les cancers induits par ces infections.

La proportion d'enfants vaccinés contre les HPV a connu une progression notable ces dernières années. Fin 2023, plus de la moitié des filles de 15 ans (55%) et plus d'un quart des garçons du même âge (26%) avaient reçu au moins 1 dose de vaccin contre les HPV, grâce, entre autres, à la campagne de vaccination dans les classes de 5^{ème}. Cependant, cela reste insuffisant pour atteindre l'objectif de couverture permettant une protection collective, fixé par la stratégie décennale de lutte contre les cancers à 80% d'enfants vaccinés contre les HPV en 2030.

Comme démontré dans certains pays européens (Royaume-Uni, Suède), la vaccination contre les HPV en milieu scolaire est efficace pour augmenter la protection des filles et des garçons. Une campagne nationale de vaccination contre les HPV au collège a ainsi été initiée, lors de la précédente rentrée scolaire (2023-24), par les ministères en charge de la santé et de l'éducation. Elle a permis cette année de vacciner, au collège, plus de 100 000 élèves en classe de 5^{ème}. En parallèle, plus de 300 000 adolescents du même âge ont été vaccinés par un autre professionnel de santé en libéral. Comme pour tous les vaccins, quelques effets secondaires sont possibles et bénins pour la grande majorité.

Cette campagne de vaccination contre les HPV est reconduite lors de la prochaine rentrée scolaire afin d'améliorer encore le nombre d'adolescents vaccinés. Comme l'année dernière, **une vaccination contre les infections à papillomavirus humains sera proposée à tous les élèves entrant en classe de 5^{ème} à la rentrée scolaire 2024-2025**. Le schéma vaccinal se compose de deux doses espacées de minimum 5 mois. La vaccination complète à deux doses pourra être réalisée soit sur une seule année scolaire soit sur deux années scolaires, en fonction de l'organisation choisie dans votre région.

Cette vaccination, sûre et efficace, est volontaire et totalement gratuite. Elle sera réalisée par des équipes mobiles issues notamment des centres de vaccination et composées de personnels qualifiés et équipés pour la vaccination des adolescents.

L'accord écrit des deux parents sera demandé. Vous recevrez, à cet égard, en septembre 2024 un formulaire d'autorisation parentale à signer et à retourner de manière confidentielle. Le jour de la séance de vaccination, les enfants, dont les parents auront autorisé la vaccination, **devront être munis de leur carnet de santé ou de vaccination**, sans quoi ils ne pourront pas être vaccinés.

La vaccination peut également être réalisée par votre médecin traitant ou un autre professionnel de santé en libéral si vous le souhaitez.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre médecin traitant, auprès de l'infirmier ou le médecin du collège de votre enfant, ainsi que sur :

- Le site de l'**Institut national du cancer** (ou e-cancer.fr) :



- Le site de l'**Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé** (ansm.sante.fr) :



- Le site de **Santé publique France** (vaccination-info-service.fr) :

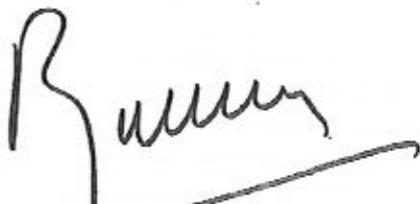


- Le site de ressources pédagogiques élaboré en collaboration avec les ministères en charge de la santé et de l'éducation nationale : **e-Bug**



Des séances d'informations seront organisées pour les parents et les élèves de cinquième. Les professionnels de santé de l'éducation nationale (infirmier et médecin scolaires) pourront également répondre à vos questions.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.


Nicole Belloubet


Frédéric Valletoux



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Finistère

Quimper, le 28 juin 2024

Le RECTEUR

à

Madame la Cheffe d'établissement
Monsieur le Chef d'établissement
0291661Y
COL ANNA MARLY
BREST

Division du 2nd degré
Affaire suivie par :
Gaëlle KEROUREDAN
Jocelyne LE GALL
T 02 98 98 99 01
ce.div2-public@ac-rennes.fr

1 boulevard du Finistère – CS45033
29558 QUIMPER Cedex 9

Objet : Crédits pédagogiques pour les établissements publics – Année 2024

Je vous informe de l'attribution à votre établissement de la subvention suivante au titre de l'année 2024 :

- *Crédits pédagogiques globalisés (Enseignement public du second degré) :*

210 euros

Ces crédits sont destinés à couvrir prioritairement le financement des droits de reprographie, des carnets de correspondance, des frais de stage pour les élèves de SEGPA ainsi que l'acquisition de manuels scolaires.

Ces crédits délégués n'étant pas préalablement affectés, leur répartition devra être soumise à délibération du conseil d'administration, et fera l'objet d'une décision budgétaire modificative pour vote (type 3).

Outre la saisine du conseil d'administration, je vous rappelle que ces crédits doivent être inscrits au service Activités Pédagogiques du budget de l'établissement et enregistrés en tenant compte de la nomenclature figurant en annexe 2 de la fiche de procédure « Budgets 2024 EPLE » en date du 20 novembre 2023 (codification commençant par 13, notamment 13MS- pour les manuels scolaires et 13REP pour les droits de reprographie).

Ils relèvent du programme 141 : Enseignement public du second degré et doivent être suivis en comptabilité générale sur le compte 44113.

Il convient de communiquer à l'agent comptable tous les éléments relatifs à l'affectation définitive de ces ressources, ainsi qu'un exemplaire des décisions rendues exécutoires.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le recteur et par délégation
La directrice académique des services
De l'Éducation nationale

Signé

Guyène ESNAULT



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Finistère

**Division du 2d degré
DIV 2**

Affaire suivie par :

Gaëlle KEROUREDAN

Cheffe de division

Jocelyne LE GALL

T 02 98 98 99 01

ce.div2-29public@ac-rennes.fr

1 boulevard du Finistère
CS 45033
29558 QUIMPER Cedex 9

Quimper, le 17 juin 2024

Le RECTEUR

à

Madame la Cheffe d'établissement

Monsieur le Chef d'établissement

0291661Y

COL ANNA MARLY

BREST

Objet : Fonds sociaux 2024

Références : Circulaire n°2017-122 du 22-08-2017

Je vous informe de l'attribution à votre établissement d'une subvention complémentaire au titre des fonds sociaux (programme 230 – *vie de l'élève*) pour l'année 2024 de :

500 euros

La somme attribuée à votre établissement a été déterminée dans le cadre de la dotation départementale mise à ma disposition et au regard des critères suivants :

- Effectif de l'établissement auquel est ajouté un coefficient de pondération proportionnel au taux de bourse de chaque élève boursier.
- Reliquat du compte 441916 au compte financier 2023 (pour le calcul de la dotation 2024).
- L'indice de positionnement social de l'établissement
- Les dépenses des années antérieures

J'attire votre attention sur la priorité qui devra être apportée à l'aide à la restauration scolaire pour les élèves des familles modestes.

Je vous prie de noter qu'en vertu du principe d'autonomie des établissements prévu par le code de l'Éducation, ces crédits n'étant pas préalablement affectés, il vous revient d'en saisir, pour l'utilisation et leur répartition, votre conseil d'administration, par deux votes distinctifs :

➤ Une délibération sur la répartition entre fonds social collégien et fonds social des cantines (acte non transmissible au contrôle de légalité). Cependant, dans le cadre de l'article R421-56 du code de l'Éducation, je vous prie d'adresser, cette délibération à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Finistère (Division du second degré – DIV2)

➤ Une délibération sur la détermination des critères d'attribution des aides accordées, au titre des fonds sociaux, doit être également prise (acte non transmissible au contrôle de légalité).

Par ailleurs, la modification du budget de l'établissement se fera par une décision modificative budgétaire de niveau 2, ces crédits étant obligatoirement imputés au service VE.

Les aides accordées feront l'objet de mandats émis par l'ordonnateur au compte 6576 – aide sociale en faveur des élèves.

Je vous rappelle que les fonds sociaux relevant du programme 230 (*vie de l'élève*) doivent être suivis en comptabilité générale au compte 44116 (subventions programme 230 *vie de l'élève*).

En comptabilité budgétaire, ils seront imputés obligatoirement au service VE, compte 7411 en recettes et code d'activité 16FS- (fonds social lycée et collégien) et 16FSC (fonds social des cantines) en dépenses.

Outre la saisine du conseil d'administration, je vous rappelle qu'il convient de communiquer à l'agent comptable tous les éléments relatifs à l'affectation définitive de ces ressources, ainsi qu'un exemplaire des décisions rendues exécutoires.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le recteur et par délégation,
l'inspectrice d'académie, directrice
académique des services de
l'éducation nationale du Finistère

Signé

Guylène ESNAULT



PROJET DE MISE EN OEUVRE

D'UNE INFRASTRUCTURE RESEAU FIXE DE WI-FI

Collège Anna Marly à BREST



29/05/2024



Participants :

CD29/Direction de L'Education

- Nadine HELIES , Chargée de projet numérique éducatif ,

Collège

- Marie Faccenda, Principale
- Pascal Foll, Agent de Maintenance

Académie

- Moncef ZIANI, Responsable du DAIP du FINISTÈRE
- Vincent SALLENT, RUPN chargé de mission numérique du second degré DSDEN (excusé)

CEGELEC

- Frederic ABHERVE GUEGUEN, Conducteur de travaux

SPIE ICS

- Francis DEPORT - Contract Manager

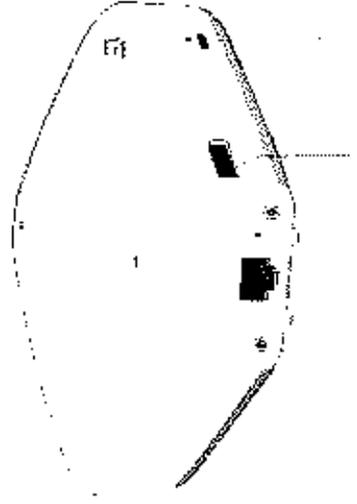
- Les étapes du projet :
 - Etude de couverture Wi-Fi (en l'absence de collégiens)
 - Information du CA du collège nécessaire avant la pose des bornes.
 - Présentation du rapport d'étude et visite technique
 - Acquisition des équipements (bornes, switches et autres)
 - Configuration des bornes Wi-Fi
 - Travaux de construction de l'infrastructure Wi-Fi, pose des bornes
 - Mise en service des bornes Wi-Fi
- Infrastructure Wi-Fi prête à l'usage

Présentation du rapport d'étude effectué par SPIE

- **Rappel des exigences :**
 - Etude réalisée avec la borne Wi-Fi qui sera implémentée au collège
 - Etude de couverture à l'intérieur de l'ensemble des bâtiments, y compris espace restauration et gymnase quand existant
 - Couverture radio Wi-Fi 5Ghz
 - Couverture conforme à un usage data avec une bonne qualité de connexion

▪ Equipement Wi-Fi des points d'accès :

- Bornes Wi-Fi AP305C de la société Extrême Network
- Equipement validé, exploité et administré par la DSII de l'Académie



Prix d'une borne :
493,45 € TTC

Prix d'une borne posée :
Environ 1200 € TTC

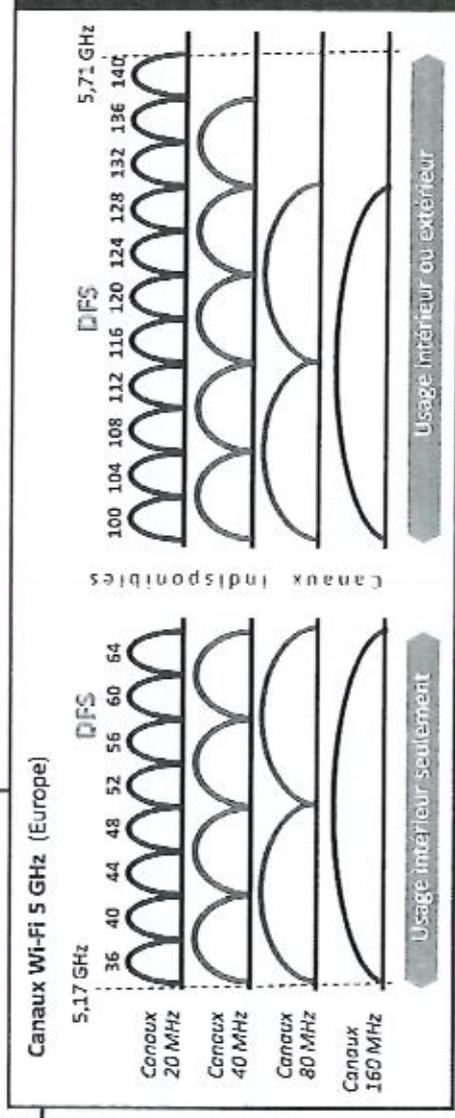
Table 2 Side ports on AP305C access point

Callout	Description
1	ETH0 port
2	USB port
3	Security slot

Quelques rappels sur le WI-FI

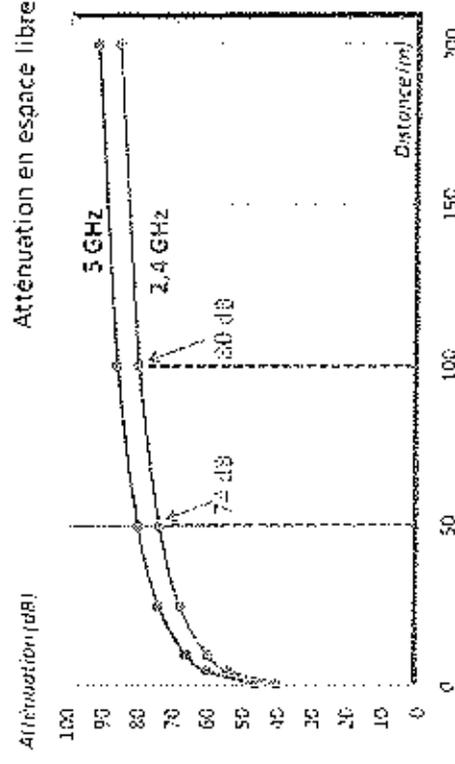
- 2 bandes de fréquence [2,4 et 5 GHz] divisées en plusieurs canaux de 20 MHz

-
- 2.4GHz = 13 canaux mais 3 utilisables
- 5GHz = 19 canaux indépendants



Quelques rappels sur le Wi-Fi

- En émission libre une onde radio est naturellement atténuée en fonction de la distance
 - Pour une fréquence donnée, lorsque la distance double, le signal est divisé par 4
 - A puissance d'émission égale, une fréquence 2 fois plus élevée génère un signal 4 fois plus faible. C'est ce qui explique la différence de 6 dB que l'on observe entre les fréquences 2,4 GHz et 5 GHz.



Les protocoles Wi-Fi 802.11

Protocole 802.11	Date	Fréquence (GHz)	largeur de bande (MHz), (GHz)	Débit binaire (Mbit/s), (Gbit/s)	Nombre maximum de flux MIMO	Codage / Modulation	Portée	
							Intérieur (mètres)	Extérieur (mètres)
802.11a	1999	5	20 MHz	6, 9, 12, 18, 24, 36, 48, 54 Mbit/s	1	OFDM	35 m	120 m
802.11b	1999	2,4	22 MHz	1, 2, 5,5, 11 Mbit/s	1	DSSS	35 m	140 m
802.11g	2003	2,4	20 MHz	6, 9, 12, 18, 24, 36, 48, 54 Mbit/s	1	OFDM	38 m	140 m
802.11n	2009	2,4 / 5	20 MHz 40 MHz	7,2 à 72,2 Mbit/s 15 à 150 Mbit/s	4	OFDM	70 m (2,4 GHz) 12-35 m (5 GHz)	250 m
802.11ac (Wi-Fi 5)		5	20 MHz 40 MHz 80 MHz	6,5 à 96 Mbit/s 13,5 à 200 Mbit/s 19,3 Mbit/s à 433 Mbit/s	8		12-35 m	300 m
802.11ax (Wi-Fi 6)	2013		160 MHz	58,5 Mbit/s à 866 Mbit/s		OFDM		
			20 MHz	8 Mbit/s à 1,1 Gbit/s				
		1 à 7,117	40 MHz	16 Mbit/s à 2,3 Gbit/s				
			80 MHz	34 Mbit/s à 4,8 Gbit/s	8	OFDM, OFD MA	12-35 m	300 m
	2021		160 MHz	68 Mbit/s à 10,5 Gbit/s				

Incidence des matériaux sur la propagation des ondes

- Lorsqu'une onde radio rencontre un obstacle, une partie est absorbée, une partie réfléchiée, une partie le traverse, une autre partie peut le contourner.

MATÉRIAUX	AFFAIBLISSEMENT		EXEMPLES
	2,4 GHz	5 GHz	
Air	0 dB	0 dB	Espace ouvert intérieur ou extérieur
Porte de bois pleine	3 dB	6 dB	Porte, plancher, cloison
Porte en acier	15 dB	25 dB	Porte Coupe-feu, Issue secours
Verre simple (5 mm)	1 dB	2 dB	Fenêtre simple vitrage
Double vitrage athermique	10 dB	18 dB	Fenêtre haute performance thermique
Cloison sèche (plaque plâtre)	3 dB	4 dB	Cloisons internes
Briques pleine, Béton (150 mm)	8 dB	15 dB	Murs porteurs

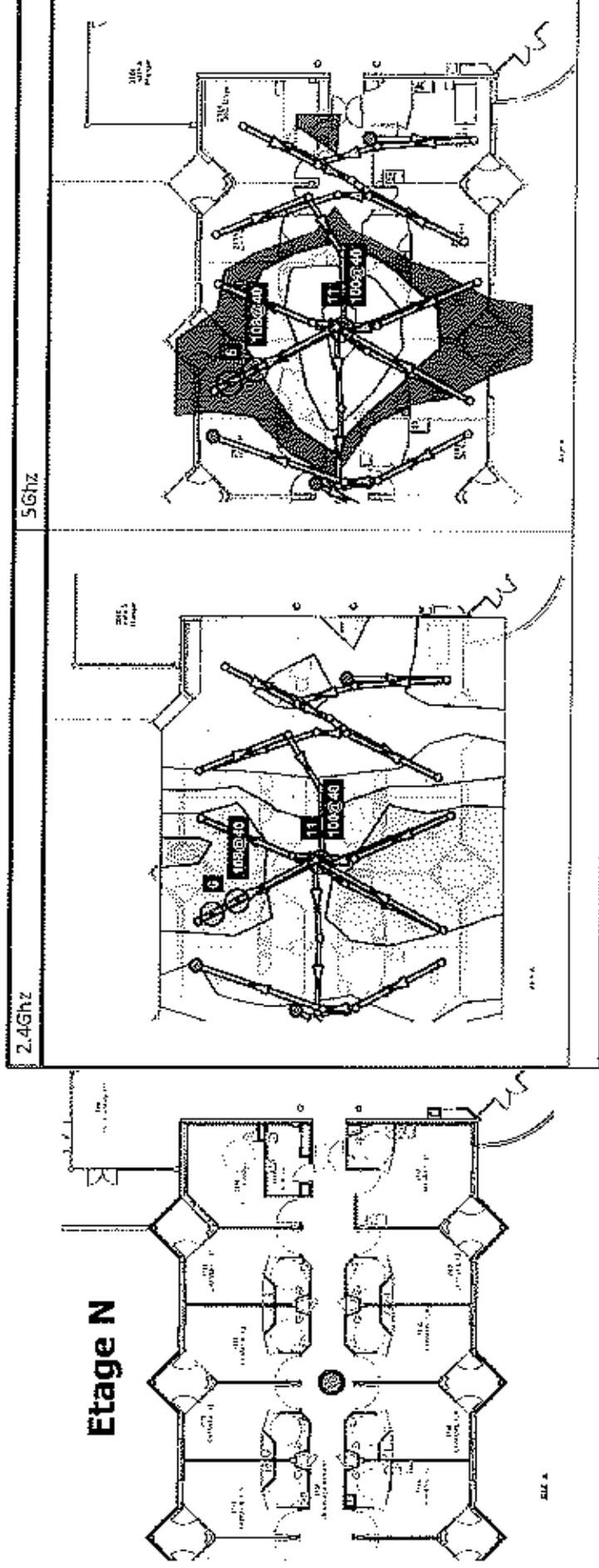
Exemple d'atténuation de quelques matériaux courants

➤ Plus la fréquence est élevée, plus l'affaiblissement sera important.

➤ Ces atténuations sont à ajouter à l'atténuation naturelle due à l'éloignement.

Exemple de propagation verticale

Propagation à l'étage N+1



Dalle hourdis béton + treillis soudé

Les sources potentielles d'interférence

- Il arrive que des équipements entrent en concurrence et interfèrent les uns avec les autres¹. La bande 2,4 GHz est généralement plus utilisée que 5 GHz, elle est donc potentiellement plus sensible.



... mais aussi les smartphones positionnés en partage de connexion, les box Internet, les autres réseaux Wi-Fi...etc.

1 - La mesure des interférences radio autres que Wi-Fi nécessite un analyseur de spectre

Pourquoi en 5 GHz ?

- **Avantages**
 - Possibilité d'utiliser les 19 canaux
 - Moins sensible des sources externes (interférences radio)
 - Nombre de flux MIMO > 1 (multiplexage signaux sur X antennes)
 - Largeur de bande et débit supérieur au 2.4Ghz
 - Point d'accès en 802.11ac mini. actuellement
- **Inconvénients**
 - Propagation des ondes limitée (portée moindre)
 - Affaiblissement plus important suivant les matériaux de construction et l'environnement d'installation
 - Nombre de point d'accès plus important

Les indicateurs de couverture Wi-Fi

- **Signal Strength (RSSI)**
 - La puissance du signal ou signal strength - parfois appelée couverture. En règle générale, une faible intensité du signal signifie des connexions non fiables et un faible débit de données.
- **Signal To Noise Ratio (SNR)**
 - Le rapport signal/bruit indique dans quelle mesure la puissance du signal est plus forte que le bruit (interférence co-canal). Le signal doit être plus fort que le bruit pour que le transfert de données soit possible. Si le signal est à peine plus fort que le bruit, des pertes de connexion occasionnelles sont possibles.

Pour l'étude de couverture réalisée dans les collèges du Finistère, SPIE a étudié les 3 indicateurs permettant de définir le positionnement des points d'accès, c'est-à-dire : **Signal Strength, Signal To Noise Ratio (SNR) et Interférence**

- Focus sur les résultats
- Le rapport d'étude
- Le fichier Excel d'implantation des bornes
- Dans quelle zone, déployer le Wi-Fi ?
- Le nombre de bornes mobiles actuellement au collège
=> impact le nombre de bornes fournis
- L'organisation du déploiement
- Les travaux (les dates possibles)
- Visite du site (nombre de points, bornes, switches, bandeau RJ45, voir bandeau électrique)



Collège.....ANNA MARLY

Ville.....BREST.....

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE

- VU le Code de l'Education et notamment les articles R 216-4 et suivants
- VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article R 2124-74
- VU la délibération du Conseil général du 24 juin 2010 portant règlement d'attribution des logements de fonction des collèges du Finistère
- VU l'arrêté 21-36 du 29 juillet 2021, donnant délégation de signature à Mme Véronique BOURBIGOT, Vice-Présidente du Conseil départemental du Finistère
- VU l'avis du Conseil d'administration du 04.07.2022 après audition du rapport du chef d'établissement

Entre les soussignés :

Madame la Cheffe d'établissement du collège ANNA MARLY 8 RUE JULES LESVEN 29200 BREST....., d'une part

- Monsieur Maël de CALAN, Président du Conseil départemental d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Article 1^{er} :

Mme Danièle LEYER NORET

Fonction : ...Enseignante.....

Est autorisée à occuper à titre onéreux, le logement vacant d'une surface habitable de...80 m2, qui comprend 4 pièces principales, situé au collège ANNA MARLY 8 RUE JULES LESVEN 29200 BREST

Tel, au surplus que cet immeuble existe sans qu'il soit nécessaire d'en faire une plus ample description, le bénéficiaire déclarant le bien connaître

L'occupation, étrangère à toute considération de service, doit être régularisée par une convention, conformément aux prévisions de l'article R.2124-64 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Article 2 :

Cette autorisation est consentie à titre précaire et révocable pour la période du 01.08.2024 au 31.10.2024 dans la mesure où elle n'est pas susceptible d'engendrer, dans l'immédiat, de difficultés liées au bon fonctionnement de l'établissement.

Le bénéficiaire devra quitter les lieux à l'échéance susvisée, sans autre préavis de la part du Département, sous peine d'être astreint à payer à l'établissement une redevance fixée et majorée selon les critères fixés par l'article R 2124-74 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

En cas de renouvellement de cette occupation précaire, la demande devra être transmise par le collège trois mois avant l'échéance au Département. Ce dernier sera entièrement libre de la suite qu'il conviendra d'apporter à cette demande, le bénéficiaire ne pouvant se prévaloir d'aucun droit au maintien dans les lieux.

Article 3 :

L'occupant prend les lieux dans l'état où ils se trouvent au moment de l'entrée en jouissance et tels qu'ils résultent d'un état des lieux contradictoire, dressé lors de son entrée dans le logement.

Lors de la restitution des locaux, un nouvel état des lieux sera dressé. L'occupant devra répondre des dégradations survenues pendant la durée de la convention dans les locaux dont il a la jouissance exclusive, à moins qu'il ne prouve qu'elles ont eu lieu par cas de force majeure ou par la faute d'un tiers. L'occupant pourra être amené à rembourser les dégradations qu'il aura commises.

Article 4 :

Le Département se réserve le droit de mettre fin à cette occupation précaire à tout moment sans que l'occupant, qui sera avisé trois mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception, puisse réclamer une indemnité de résiliation pour quelque cause que ce soit.

La convention prend fin en cas d'aliénation, de nouvelle affectation ou de désaffectation du logement. L'occupant du logement en est informé au moins trois mois à l'avance.

La convention prend également fin si le bénéficiaire ne s'acquitte pas de ses obligations financières et lorsqu'il ne jouit pas des locaux en « bon père de famille ».

Lorsque la convention vient à expiration pour quelque cause que ce soit, en application du présent article, le bénéficiaire doit quitter les lieux dans le délai qui lui est imparti, sous peine d'être astreint à payer à l'établissement une redevance fixée et majorée selon les critères fixés par l'article R 2124-74 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Lorsque le logement et ou ses dépendances sont occupés sans titre, il est fait application de l'article R 2124-74 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure quelconque et quelle que soit la cause du maintien dans les lieux.

En cas de refus de se soumettre aux dispositions précitées, le Président du Conseil départemental pourra procéder à son expulsion conformément à l'article R 2124-74 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Article 5 :

Aucune modification, même mineure ne sera entreprise dans le logement sans accord préalable du Conseil départemental du Finistère. A défaut d'accord, le Conseil départemental pourra exiger lors du départ de l'occupant, la remise en l'état primitif, aux frais de celui-ci.

Article 6 :

Le bénéficiaire prend le logement dans l'état dans lequel il se trouve au moment de l'entrée en jouissance, sans pouvoir exiger aucune réparation.

Le bénéficiaire jouit des lieux en bon père de famille, en se conformant au règlement intérieur de l'immeuble. Il est tenu de maintenir en bon état de propreté et d'entretien le logement et les installations mis à sa disposition. Il ne peut les utiliser qu'à usage exclusif d'habitation principale pour lui-même et sa famille, sans pouvoir y exercer ou y permettre l'exercice d'une profession libérale, commerciale ou artisanale.

Eu égard à son caractère personnel, la présente concession ne peut faire l'objet ni d'une cession ni d'une sous-location, à titre gratuit ou payant.

Article 7 :

Le bénéficiaire doit, en qualité d'occupant se garantir contre les explosions, l'incendie, les dégâts des eaux et tous risques locatifs y compris le recours des tiers, par une assurance suffisante contractée auprès d'une compagnie notoirement solvable, et justifier de l'attestation d'assurance correspondante à la première réquisition du Président du Conseil départemental ou de son représentant.

Par le seul fait de l'occupation, le Conseil départemental est subrogé dans tous les droits de l'assuré en cas d'incendie et de catastrophes naturelles et il pourra notifier à la compagnie aux frais de ce dernier tous les actes nécessaires pour faire produire cette subrogation tout son effet.

Le bénéficiaire s'engage à laisser l'accès des parties privatives de son logement aux services départementaux pour effectuer tous les travaux nécessaires sous condition qu'il en soit informé 8 jours à l'avance pour lui permettre de s'organiser.

Le Département décline toute responsabilité pour les vols qui pourraient être commis chez l'occupant.

Article 8 :

Compte tenu du loyer moyen au m2 compris entre 4,5 et 5,5 € hors charges, cette autorisation d'occupation est accordée moyennant le paiement mensuel d'une indemnité de 388 euros, payable à terme échu à l'Agent comptable de l'établissement dans les délais que celui-ci aura signifiés.

Les charges locales, la taxe d'habitation, la taxe ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères ainsi que tous les impôts et taxes dont les locataires sont les redevables légaux resteront à la charge de l'occupant.

Article 9 :

Le bénéficiaire reconnaît qu'en raison de son caractère essentiellement précaire, la présente autorisation ne lui confère aucun des droits et avantages reconnus au locataire d'immeuble à usage d'habitation par la loi 48-1360 du 1^{er} septembre 1948 modifiée et par la loi 82-526 du 22 juin 1982.

Article 10 :

Les parties conviennent, en cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, d'épuiser toutes les voies de règlement amiable avant de saisir le juge compétent.

Fait à _____, le _____

La Cheffe d'établissement,

Le preneur,

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée

Véronique BOURBIGOT

